



Mesdames, Messieurs les Présidents, Chers Maîtres,

Le Cercle des Escrimeurs de Pointe-à-Pitre est heureux de vous recevoir pour son
Challenge d'Escrime par Equipe

qui aura lieu le **Dimanche 9 avril 2017** à partir de **8H00 précises**.

A la Salle d'Escrime du Centre d'Animation Culturelle et Educative de Bergevin.
(près du Hall Paul Chonchon)

CATEGORIES ET HORAIRES

ARME	CATEGORIE	APPEL	SCRATCH	DEBUT DES ASSAULTS
FLEURET Homme	M9	8h	8h15	8h30
FLEURET Dame	M9	8h	8h15	8h30
FLEURET Homme	M11	8h	8h15	8h30
FLEURET Dame	M11	10H30	10H45	11h
FLEURET Homme	M14	10h30	10h45	11h
FLEURET Dame	M14	10h30	10h45	11h
EPEE Homme	M14	10h30	10h45	11h
EPEE Dame	M14	10h30	10h45	11h

Equipes de 3 tireurs avec un remplaçant éventuel.
3 équipes maximum d'un même club par catégories
Possibilité de regroupements de tireurs de clubs différents dans le cas de tireurs isolés.
Poules en relais simples 3 X4 touches – 3 mn
Tableau d'élimination directe en relais à l'italienne 36 touches – 9 X 4 touches – 3 mn

ENGAGEMENT :

Un droit d'engagement de **10€** sera perçu par Tireur et par Arme.
Tout tireur qui souhaiterait s'inscrire sur place devra payer la somme de 50 €.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs.

Un Directoire Technique sera constitué le jour de l'épreuve.
Toute contestation sera tranchée par ce même Directoire.

Arbitrage : **Arbitres Départementaux en formation acceptés**

INSCRIPTIONS :

Inscription en ligne sur le site de la FFE, au plus tard **le jeudi 6 avril 2017 à 23H59** sur le site : <http://www.escrime-ffe.fr/>.

Si un tireur n'a pas pu s'inscrire en ligne, il pourra le faire le jour de l'épreuve moyennant le paiement d'une pénalité représentant **5 fois** le montant de l'engagement. La demande d'inscription devra être effectuée par un responsable du club sur place.

REGLEMENT :

L'enseignant – l'accompagnateur :

- n'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match,
- n'a pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes réglementaires dévolues à cet effet,
- n'a pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre.

Le non respect de ces points réglementaires entrainera l'application des articles T82 et T83 du règlement pour les épreuves FIE par l'une ou l'autre des autorités suivantes: l'arbitre, tout membre composant le directoire technique, le responsable technique régional (CTS) ou son équivalent désigné par la ligue, le président de la ligue (ou son représentant), ou le président du comité départemental (ou son représentant) en fonction des prérogatives de chacun.

RECOMPENSES :

L'ensemble des tireurs seront récompensés par des Coupes, des Médailles et des lots offerts par le Cercle des Escrimeurs De Pointe-à-Pitre

RESTAURATION :

Un bar sera installé pendant toute la durée de la compétition.

Le Président du C.D.E.P

La Présidente de la Ligue d'Escrime de
Guadeloupe

Frédéric FLORVILLE

Marie-Claude GUILLAUME

